



HAL
open science

Le reboisement dans le Rhône et le rôle du Conseil général (deuxième moitié du XIXe siècle)

G. Garrier

► **To cite this version:**

G. Garrier. Le reboisement dans le Rhône et le rôle du Conseil général (deuxième moitié du XIXe siècle). *Revue forestière française*, 1980, 32 (S), pp.166-171. <10.4267/2042/21456>. <hal-03397142>

HAL Id: hal-03397142

<https://hal.science/hal-03397142v1>

Submitted on 22 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Le reboisement dans le Rhône et le rôle du Conseil général (deuxième moitié du XIX^e siècle)

Les chiffres départementaux tels qu'on peut les suivre d'année en année à travers les rapports présentés à chaque session du Conseil Général du Rhône par le Conservateur des eaux et forêts, incitent à croire que la déforestation, très importante au XVIII^e siècle et accélérée par la libération des usages introduite par la Révolution, s'est activement poursuivie dans toute la seconde moitié du XIX^e siècle, jusqu'à la Première Guerre Mondiale. De 40 000 hectares dans la décennie 1820-1830, on régresse à 34 382 hectares en 1852 et à 30 500 en 1912 (1). La forêt recule dans les quatre cinquièmes du département ; les dernières futaies de feuillus disparaissent du plateau lyonnais, les taillis des Monts du Lyonnais font place à des pâturages, tandis qu'avant la crise phylloxérique, la vigne pousse un peu partout une très vigoureuse offensive, passant entre 1820 et 1876 de 27 000 hectares à 38 500 (2). Les réponses à l'Enquête agricole de 1866 confirment et justifient cette poussée des ceps et de l'herbe au détriment de l'arbre et aussi des labours.

Mais en même temps, et sans qu'il y ait contradiction avec ce mouvement général, un reboisement non négligeable s'est amorcé dès 1830 en quelques points bien précis de la montagne beaujolaise : il s'accélère et se diffuse après 1860, lorsque le Conseil Général du Rhône met en œuvre un plan départemental fort ambitieux. C'est cette politique de reboisement que nous nous proposons de suivre, en nous inter-

rogeant sur ses acteurs, ses motivations et ses résultats. Outre la statistique annuelle établie par le Conservateur départemental des eaux et forêts bien résumée par le rapporteur et reprise par le préfet dans son rapport général (3), l'inspecteur Gaudet présente à la deuxième session de 1909 un rapport très remarquable sur « *les forêts du Rhône* » (4).

De 1820 à 1860, les initiatives de reboisement sont individuelles et se localisent uniquement dans la haute vallée de l'Azergues (communes de St-Nizier, Ronno, St-Igny de Vers, Poule, Claveisolles, Chênelette). L'exemple est donné par un grand propriétaire du Charolais, le comte de Rambuteau. Administrateur de l'ancien département du Simplon entre 1810 et 1813, il en avait rapporté des graines et des plants d'épicéas, de sapins et de mélèzes. De sa pépinière modèle, il alimente, parmi d'autres, quelques grands propriétaires nobles des Monts du Beaujolais : le comte du Sordet à St-Igny de Vers, le comte de Saint-Victor à Ronno, le marquis du Sablon à Claveisolles, Agniel de Chênelette.

La qualité de ces reboiseurs n'est pas indifférente. Ces grands propriétaires qui ont, soit traversé sans mal les crises révolutionnaires, soit reconstitué facilement leurs biens après 1800, n'occupent pas de fonctions administratives importantes après 1830, à la différence du comte de Rambuteau, préfet de la Seine sous Louis-Philippe. Mais ils tiennent solidement les mairies de leurs communes, souvent jusqu'en

1914, et même au-delà, comme les familles de Saint-Victor à Ronno et Agniel à Chênelette⁽⁵⁾ : leurs initiatives peuvent donc s'entourer de solides protections légales, se nimber du prestige de la fonction et prendre valeur d'exemple. Ils se piquent d'agronomie, sont des membres ou des correspondants influents de la Société d'agriculture du Rhône, avant d'être, après 1840, à la tête des premiers Comices cantonaux. Et lorsque passent de mode, après 1830, les haras ou les bergeries de moutons mérinos, ils acclimentent les épicéas d'Oberwald et les mélèzes de la vallée de la Binn dans les « vassibles » du Beaujolais. Leurs grandes propriétés, de 50 à 300 hectares, sont divisées en fermes et les fermiers n'aiment pas planter des résineux : leur voisinage et leur ombre sont déjà assez redoutés. Mais chaque propriétaire a sa « réserve », vaste parc et parcelles trop mal exposées pour des labours. Au total, près de 500 hectares sont ainsi replantés en résineux entre 1835 et 1860, du bois d'Ajoux au nord (comte du Sordet) à la forêt des Mollières au sud (comte de Saint-Victor). C'est le comte du Sablon qui fait les premières coupes d'épicéas vers 1860⁽⁶⁾.

La notion de rapport est alors introduite. Elle vient s'ajouter à des considérations plus techniques sur le débit des sources, l'abri contre les vents et contre les orages, la régulation des températures extérieures. A un moment où commence, après la crise des années 1845-50, à se ralentir l'activité textile diffuse dans la montagne beaujolaise, de nouveaux emplois sont créés pour la plantation, l'entretien, l'abattage, le débardage, le transport et le sciage des bois.

C'est dans ce contexte local que prend effet la loi du 28 juillet 1860 sur la conservation et la restauration des terrains en montagne, prévoyant l'établissement de pépinières départementales et la fourniture gratuite de plants ou de graines aux propriétaires désireux de reboiser leurs parcelles. Pour bénéficier des subventions de l'État, le Conseil Général du Rhône, dans sa session de 1861, prend l'initiative de créer aussitôt des pépinières.

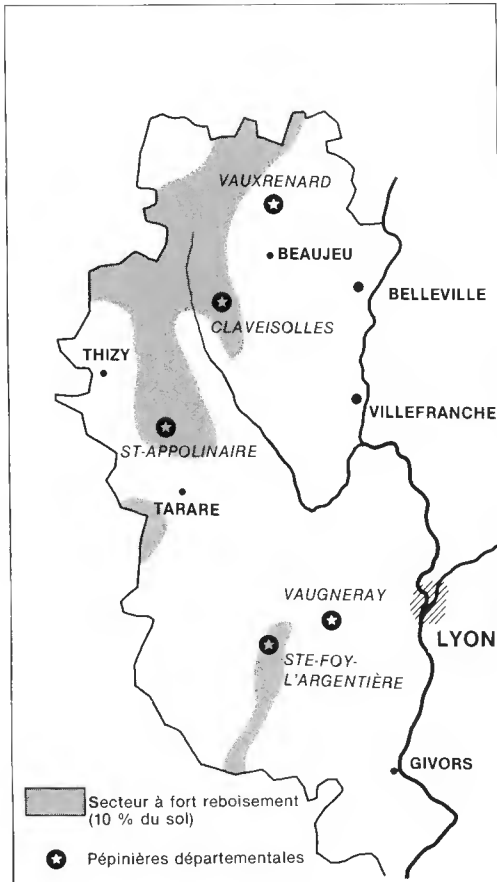
Déjà, l'assemblée départementale s'était inquiétée du sort des forêts. A l'initiative du comte du Sablon ou du comte de Saint-Victor, elle avait, après 1840, multiplié les vœux pour que les plantations nouvelles soient exemptées d'impôt, sinon jusqu'à la première coupe, du moins pendant les dix ou quinze premières années. Elle déplore l'excessif morcellement du sol qui interdit la constitution de grands mas-

sifs forestiers. Elle met en accusation la pratique de l'écobuage qui se perpétue sur toute la rive gauche de l'Azergues, des Echarmeaux au Bois d'Oingt, accélère la disparition des derniers taillis de hêtres, de chênes et de châtaigniers, et expose le vignoble à la violence des orages de grêle. Il semble bien en effet que dès les années 1850, on mette en relation l'intensification des orages et la disparition du manteau forestier : une note jointe à l'enquête décennale de 1862 pour le canton de Villefranche souhaite qu'un reboisement du versant occidental accompagne la plantation des vignes sur le versant oriental des Monts du Beaujolais et mentionne les « *louables efforts* » du comte du Sablon. En 1860 également, la commission du reboisement pour la commune d'Avenas affirme que « *si les sommets et les versants formant le cirque d'Avenas étaient couverts de forêts, celles-ci protégeraient les vignobles contre la violence des vents, les orages et la grêle* ».

C'est donc sans réticence particulière devant l'énormité de la tâche que le Conseil Général du Rhône approuve un plan de reboisement de 12 000 hectares présenté par le Conservateur des eaux et forêts et vote les premiers crédits⁽⁷⁾. En 1863, deux pépinières sont mises en place à Vauxrenard et à Saint-Appolinaire, sur des terrains achetés par le département. Pour gagner du temps, des jeunes plants d'épicéas, de sapins et de pins noirs d'Autriche sont achetés dans le Jura. Les deux pépinières fournissent gratuitement ces plants aux particuliers qui en font la demande. Le comte de Saint-Victor, maire de Ronno, autorise les habitants de sa commune à prélever gratuitement graines et jeunes plants dans quelques cantons bien délimités de sa forêt des Mollières. Il semble même qu'un assaut de générosité s'engage entre ces « *seigneurs* » de la forêt et d'ambitieux nouveaux convertis au reboisement, comme les frères Deville, scieurs à Saint-Nizier, ou la famille Bonnevey de Lamure.

En 1872, le reboisement porte déjà sur 1 500 hectares, principalement dans les cantons d'Amplepuis (commune de Ronno), Lamure dans sa totalité, Monsols (Saint-Igny, Ouroux, Propières) et Beaujeu (Les Ardillats). Ce boisement privé, œuvre de petits et moyens propriétaires, bouche peu à peu les intervalles de « vassibles » qui séparaient les forêts nobiliaires plus anciennes et un véritable massif forestier se met en place autour du mont Saint-Rigaud et sur la crête de la chaîne des Mollières (voir carte). En 1882, la surface

**LE REBOISEMENT DANS LE RHÔNE
ENTRE 1860 ET 1914**



reboisée depuis 1860 est passée à 2 500 hectares et les quelques communes montagnardes qui étaient propriétaires de landes et de « vassibles », les ont vite boisées à peu de frais : 150 hectares au total, ce qui est bien peu mais représente, pour la majorité des communes, la totalité de leurs biens.

C'est en 1881 qu'est décidée la création de trois nouvelles pépinières départementales, à Claveisolles, Sainte-Foy-l'Argentière et Vaugneray (voir carte). Les deux dernières se situent dans l'arrondissement de Lyon, de part et d'autre de la première crête des Monts du Lyonnais. Il faut voir là une volonté délibérée d'introduire le reboisement systématique dans des cantons où aucune initiative individuelle ne s'était jusqu'alors manifestée. A cette date d'ailleurs, la composition du Conseil Général du Rhône s'est politiquement modifiée. Le

marquis d'Albon (Tarare), le marquis de Mortemart (Anse) et surtout le vicomte de Suleau (Lamure) ont été évincés en 1863. Le comte Gabriel de Saint-Victor, mécontent tout à la fois des politiques romaines, douanières et agricoles du Second Empire, n'intervient plus guère dans l'administration du département et exerce prioritairement son influence dans le cadre local du Comice agricole de Tarare ; après la loi de 1884, il sera, aux côtés d'Emile Duport, parmi les fondateurs de la très conservatrice Union du Sud-Est. Plus généralement, à la fin du siècle, les propriétaires rentiers se sont effacés et les cantons ruraux sont représentés au Conseil Général par des avocats (Bonnevay à Lamure, Ruffier à Tarare), des médecins (Beaujolin à Saint-Symphorien-sur-Coise, Albert à Amplepuis) ou des industriels (Moncorgé à Thizy, Vermorel à Villefranche).

Il semble bien que dans ce dernier quart du siècle, la mise en œuvre du reboisement soit passée des mains de la noblesse beaujolaise, légitimiste puis conservatrice, à celles de la bourgeoisie républicaine, opportuniste puis radicale. C'est l'entrepreneur Lucien Mangini qui se préoccupe du reboisement du versant nord-ouest des Monts du Lyonnais, et non le baron de Jerphanion. Dans le canton de Lamure, Bonnevay l'emporte à chaque renouvellement sur le marquis du Sablon. Avant même d'être porté à la présidence du Conseil Général, il fait sienne l'œuvre de reboisement et c'est lui qui chaque année présente le rapport sur les forêts. Dans le canton voisin de Monsols, les familles du Sordet et de la Roche-Lacarelle se sont totalement effacées et le conseiller général, l'instituteur Thévenet, n'hésite pas à solliciter l'appui de ses collègues, pour inciter les propriétaires à reboiser leurs parcelles incultes. La forêt est devenue l'affaire des républicains.

Bonne affaire au demeurant, si l'on veut bien accepter les analyses et les conclusions du rapport de l'inspecteur des forêts Gaudet, qui double en 1909 la statistique forestière annuelle pour 1908 du conservateur des eaux et forêts Pison.

Avec 30 550 hectares, la forêt ne couvre plus alors que 10,7 % de la superficie du département, alors que la moyenne française est de 17,3 %. Les biens forestiers du département se réduisent aux cinq pépinières déjà citées et à une vingtaine d'hectares sur les communes de Thel et de Ranchal. Dix communes, toutes situées dans la montagne beaujolaise, possèdent au total 192 hectares, et neuf établis-



Douglas du Beaujolais. Peuplement de 50 ans au sud de VILLARD (Saône-et-Loire).

Photo B. MARTIN

sements publics — dont, au premier rang, l'hôpital de Beaujeu avec 47 hectares — totalisent 102 hectares. Pour la presque totalité (99 %) la forêt du Rhône est donc entre les mains des particuliers, ce qui ne facilitait pas une politique de reboisement. Or, comme le relèvera avec fierté en 1912 Laurent Bonneval, le Rhône se situe au quatrième rang national, avec 5 200 hectares reboisés depuis 1860, et au premier rang, si on veut bien considérer ce chiffre en pourcentage de la superficie départementale. Dans les quatre cantons de la montagne beaujolaise (Amplepuis, Lamure, Monsols et Thizy), la surface des forêts a été augmentée d'un bon tiers ; évolution d'autant plus remarquable que dans le reste du département le déboisement s'est poursuivi.

La totalité de ce reboisement en Beaujolais s'est faite en résineux : le sapin s'est parfaitement accommodé des terrains épais et frais de décomposition du granit ou des schistes,

alors que le gneiss des Monts du Lyonnais ne lui fournissait que des arènes sablonneuses, minces et sèches. La pluviométrie, supérieure à 900 mm dans toute la montagne beaujolaise, est la deuxième condition d'une pousse régulière. Comme l'observe l'inspecteur Gaudet, les sapinières du Bois d'Ajoux, du Tourvéon ou des Mollières n'ont rien à envier à celles des Vosges ou du Jura ; avec une plantation de moyenne densité (5 à 6 000 plants à l'hectare), un contrôle prudent de la sélection naturelle et des coupes d'éclaircie à partir de la trentième année, on peut obtenir après cinquante ans des futaies de 7 à 800 arbres adultes à l'hectare, soit un volume de 300 à 400 mètres cubes à l'hectare. Si l'on se réfère au prix moyen de 20 francs le mètre cube, le revenu brut de l'hectare de sapin s'établit donc entre 6 000 et 8 000 francs.

L'épicéa, d'abord très recherché pour sa rusticité et la rapidité de sa croissance, se régénère mal naturellement et son bois est moins recherché. L'inspecteur Gaudet cite l'exemple d'un bois d'épicéas dont la plantation avait coûté 60 francs à l'hectare en 1865 : à raison de 1 500 arbres à l'hectare vendus sur pied, le propriétaire en retire 2 500 francs net à l'hectare. Le mélèze, très apprécié des premiers reboiseurs vers 1830-1840, ne s'est pas adapté au climat et les coupes ne furent pas suivies de nouvelles plantations. Les différentes variétés de pins (sylvestre, noir d'Autriche, laricio) sont peu connues en Beaujolais ; elles conviennent mieux aux sols minces et secs des Monts du Lyonnais et constituent l'essentiel des premiers reboisements opérés depuis 1890 ; aucune coupe n'a été faite et il est donc impossible, en 1908, d'en estimer le rapport.

En dehors des coupes « finales » dans les futaies de résineux, les autres revenus forestiers sont très soigneusement analysés par l'inspecteur Gaudet. Le revenu annuel moyen des taillis, en bois de feu est estimé à 15 francs. Il faut une exploitation très soignée et méthodique, ménageant la libre croissance de quelques sujets jusqu'à une coupe, pour que ce revenu dépasse 25 francs à l'hectare : c'est le cas d'un taillis « composé » de chênes exploité par l'hôpital de Beaujeu. Gaudet recommande donc la transformation de tous ces taillis en futaies de résineux ; elle se fait naturellement par simple voisinage et il suffit d'éliminer progressivement les feuillus lorsque la taille des sapins leur est supérieure.

L'inspecteur des forêts donne d'ailleurs dans son rapport un véritable cours de sylviculture

et dénonce « *le traitement purement empirique des sapinières* », qui n'est guidé que par l'intérêt immédiat. Les coupes à blanc ont créé des vides dans les plus beaux massifs forestiers. On serait passé trop vite d'une méconnaissance totale des revenus forestiers à une exploitation anarchique. Le propriétaire paysan voit seulement dans une coupe une rentrée immédiate d'argent pour faire face à un besoin ou financer un autre investissement (cheptel, machine, bâtiment, achat foncier). Gaudet déplore l'extrême morcellement de la propriété et en vient à considérer qu'un reboisement méthodique et une bonne sylviculture ne sont compatibles qu'avec la reconstitution des grands domaines.

De telles affirmations ne sont guère contestables et le reboisement des Monts du Beaujolais, tout autant que l'œuvre délibérée du Conseil Général du Rhône, paraît bien être une des inéluctables conséquences de cette « *déprise paysanne* » qui s'affirme après 1890 (8). Elle se traduit d'abord par une forte décharge démographique, où la dénatalité paysanne et l'exode rural combinent leurs effets : entre 1896 et 1911, les deux cantons de Lamure et de Monsols perdent 4 000 habitants, le sixième de leur population. Par le biais des ventes et surtout du fait des partages successoraux, un évident renoncement foncier grossit la part des citadins. Cette double évolution démographique et foncière pousse à la reforestation. L'héritier citadin n'hésite pas, en effet, à reboiser ses parcelles. Les plants sont fournis gratuitement par les pépinières et les premiers frais sont insignifiants. L'attachement sentimental, l'orgueil de la condition de propriétaires forestiers se doublent bien vite d'une recherche de profit. Avec l'équipement routier et surtout ferroviaire des vallées de l'Azergues (1895), du Reins (1897) et de la Grosne (1905), les scieries se multiplient et la demande régionale se diversifie : bois de construction, planches, caisses d'emballage, étais de mines, poteaux télégraphiques, lattes, échelas, bois de chauffage industriel ou domestique, pâte à papier, matière première pour l'industrie chimique et la tannerie, etc. Les scieurs eux-mêmes se portent acquéreurs de bois ou de parcelles à reboiser. Alors que, d'une manière générale, les prix des labours, des prairies et même des vignes stagnent ou baissent, ceux des bois ne cessent de monter entre 1890 et 1914 : selon Gaudet, l'hectare de sapins bons à couper qui valait environ 3 000 francs en 1882 s'est vendu, en 1908, entre 5 600 et 6 750 francs.

Dans ces conditions, un reboisement accéléré et une mise en valeur plus scientifique des forêts sont-ils en mesure, vers 1910, de relayer une agriculture essoufflée d'autosubsistance et d'opérer dans la montagne beaujolaise une relance économique comparable à celle qu'amorcent à la même époque, les cultures fruitières et maraîchères en d'autres points de la région lyonnaise ? Les effets de la guerre toute proche enlèvent tout sens à la question : de 1911 à 1921, les deux cantons de Lamure et de Monsols perdent encore plus de 3 000 habitants ; en 1936, leur population (13 700 habitants) ne sera plus que la moitié de celle de 1876 (27 340 habitants). La pénétration des montagnes par les voies de communication est stoppée ; la voie ferrée d'intérêt local projetée entre la vallée du Reins (Thizy et celle de l'Ardières (les Ardillats), tombe dans l'oubli ; les deux voies qui, vers le nord, devaient relier Monsols à La Clayette et à Cluny sont abandonnées. La demande en bois va d'ailleurs s'amenuiser désormais.

Il semble bien, au demeurant, que la reforestation n'ait pas été durablement et profondément l'affaire des propriétaires paysans. Les fermiers, nombreux dans ces cantons, s'en désintéressent et y sont très hostiles, lorsqu'un propriétaire décide de reboiser. Comme le montrent bien les matrices cadastrales « *renovées* » de 1913-1914, les propriétaires de bois sont rarement des agriculteurs. On retrouve toujours les grands domaines nobles déjà cités. A Ouroux, près de Monsols, celui de La Roche Lacarelle est entre les mains du banquier Antoine Riboud, président de la Caisse des dépôts et consignations. Dans les cantons de Tarare, Thizy et Amplepuis, fabricants et négociants du textile semblent avoir multiplié les achats et les boisements de parcelles. Sur les 7 000 hectares de résineux que compte l'arrondissement de Villefranche, plus de 3 000 relèvent de cette grande propriété noble ou bourgeoise. Et, si l'on faisait la somme de toutes les parcelles boisées détenues par des propriétaires non agriculteurs, citadins de Lyon et des petites villes manufacturières ou artisans et commerçants des bourgs, on aboutirait à un total du même ordre. A titre d'exemple, dans la commune de Saint-Appolinaire, sur 80 hectares de résineux, 3 appartiennent au département (pépinière), 31 à la commune, 32 à des propriétaires forains (dont 6 lyonnais), 4 à des commerçants du village et 10 seulement à des exploitants agricoles. Encore, la grande propriété est-elle absente à Saint-Appolinaire. Mais, dans la commune

voisine de Ronno, 420 hectares de bois sur 500, dont les 245 hectares en futaies de résineux, appartiennent au seul comte de Saint-Victor.

Il apparaît donc que la propriété forestière et donc le reboisement ne sont guère affaires de paysans. Les notables républicains du Conseil Général ont évincé les grands propriétaires nobles de la direction des opérations, ils se sont taillé, à leurs côtés, une part non négligeable dans l'appropriation des bois et ils n'ont pas incité les paysans à les imiter. Il est symptomatique que les syndicats agricoles,

qu'ils se rattachent à la très conservatrice Union du Sud-Est (la grande majorité) ou à la républicaine et très modérée Fédération départementale, fassent avant 1914 un silence à peu près total sur les opérations de reboisement. Comme si c'était déjà affaire de citoyens. L'évolution ultérieure du reboisement et de l'exploitation forestière dans les Monts du Beaujolais confirme ce choix économique et social, alors même que la tendance se renverse : de 30 500 hectares en 1913, on passe en effet à 37 000 en 1929, à 40 500 en 1949, à 51 000 en 1968 pour approcher actuellement les 60 000 hectares. Les paysans n'en ont pas le dixième.

G. GARRIER
U.E.R. d'Histoire
UNIVERSITÉ DE LYON-III
86, rue Pasteur
69365 LYON CÉDEX 2

NOTES

- (1) Chiffres respectivement fournis par les procès-verbaux de l'établissement du Cadastre (Archives départementales du Rhône, série P Cadastre), par l'Enquête agricole décennale de 1852 (A.D.R., série 7 M) et par la *Statistique générale de la France* (rapport Daubrée).
- (2) GARRIER (G.). — *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais, 1800-1970*, P.U.G. 1973, 2 vol., t. I, pp. 365-371.
- (3) Tous ces rapports figurent aux Archives départementales, dans la série N. Ils ont été édités *in extenso*, à partir de 1876, sous la forme de deux gros volumes annuels et sous le titre de *Conseil général du Rhône* (Lyon, Imprimeries réunies).
- (4) Volume II, pp. 481-532.
- (5) Une enquête en cours (R.C.P. du Centre national de Recherche scientifique) sur « les maires en France » englobe l'arrondissement de Villefranche (1801 à nos jours). Les grands reboiseurs du Beaujolais ont durablement et solidement exercé les magistratures municipales.
- (6) Comte du Sablon, *du reboisement des montagnes et de la grosse culture forestière dans le département du Rhône*, Lyon, Legendre, 1880, 47 p.
- (7) Archives départementales du Rhône, N 2, Session de 1861.
- (8) GARRIER (G.), *op. cit.* pp. 461-522.

BIBLIOGRAPHIE

- SAINT-VICTOR (Comte G. de). — *Rapports sur la culture forestière*, Paris Morris, 1879.
- SABLON (Comte du). — *Du reboisement des montagnes et de la grosse culture forestière dans le département du Rhône*, Lyon, Legendre, 1880, 47 p.
- SEURRE (J.). — Les forêts de Sapins du Haut-Beaujolais. *Revue des eaux et forêts*, 1897, pp. 385-405.
- ROUX (Cl.). — Le domaine et la vie du sapin, autrefois et aujourd'hui, principalement dans la région lyonnaise. *Annales de la Société botanique de Lyon*, t. XXX, 1905.
- SORNAY (J.). — Les forêts du département du Rhône. *Les Études rhodaniennes*, t. X, 1934, pp. 113-161.
- GARRIER (G.). — *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais, 1800-1970*, Grenoble, P.U.G., 1973, 2 vol., 714 et 246 p. (importante bibliographie dans le volume II).